

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION SAINT JEANNAISE
ZAC DES BASSES ECHARRIERES - 38440 ST JEAN DE BOURNAY**

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28/02/2008

L'an deux mil huit, le vingt huit février, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION SAINT-JEANNAISE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur CECILLON Gilbert.

Date de la convocation : 20 février 2008

Présents : BARALE Maurice, SIMONDANT Martial, LAMOURY Michelle, PICHAT Alain, FINAS Roland, SERVET Guy, BATY Jean-Claude, BIDAUD Georges, MARTIN Guy, CHAVRIER Denis, RUET Daniel, DE ALMEIDA Michel, SAUNIER Georges, BLANC Thérèse, CAILLET Pierre, TOURNIER Georges, GELIN Bruno, RABILLOU André, ROY Louis, PELLET Max, ESCALES Bernard, VIVIAN Jean-Pascal, GARGAUD Jacqueline, FABRE Michèle, MOINE Armand, BAUDOUIN Jocelyne, ABEL-COINDOZ Gilbert, BARRUEL Jean-Louis, MANDRAN Isabelle, COURTIAL André, PERRET Michel, GARGAUD Jean-Paul, POIZAT Philippe.

Absents excusés : ALCARAZ Patricia, BADIN Jean, GERIN Philippe, PELLER Bruno, OUDJANI Mélinda

FINANCES

Point n°1 : Vote des comptes administratifs 2007

➤ budget général

Le résultat de clôture est le suivant :

- fonctionnement : 492 286.61 €
- investissement : - 759 787.59 €

Soumis au vote, il est pris acte à l'unanimité.

➤ budget Base de Loisirs M4

Le résultat de clôture est le suivant :

- exploitation : - 7 598.36 €
- investissement : 32 371.61 €

Soumis au vote, il est pris acte à l'unanimité.

➤ budget annexe ZAC des Basses Echarrières

Le résultat de clôture est le suivant :

- fonctionnement : 436 796.86 €
- investissement : - 127 638.00 €

Soumis au vote, il est pris acte à l'unanimité.

➤ budget annexe Ordures Ménagères

Les résultats de clôture sont les suivants :

- exploitation : - 14 126.91 €
- investissement : 8 981.81 €

Soumis au vote, il est pris acte à l'unanimité.

➤ budget annexe SPANC

Les résultats de clôture sont les suivants :

- exploitation : - 41 504.13 €
- investissement : - 7 793.94 €

Soumis au vote, il est pris acte à l'unanimité.

Approbation des comptes de gestion du Trésorier

Après en avoir vérifié la conformité avec les comptes administratifs, le Conseil Communautaire prend acte des comptes de gestion 2007 pour le budget général et les budgets annexes Base de Loisirs, Zone d'Activités des Basses Echarrières, Ordures Ménagères, SPANC.

Point n°2 : Affectation des résultats 2007

- budget Général

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 492 286.61 €

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de l'exercice 2007 : 492 286.61 €

Solde disponible affecté comme suit :

- affectation au compte 1068 : 492 286.61 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2007 comme décrit ci-dessus.

Point n°3 : Vote des budgets primitifs 2008

Budget général :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- en section de fonctionnement : 4 434 420 €
- en section d'investissement : 4 074 903 €

Soumis au vote, il est adopté à l'unanimité.

Budget annexe Zone d'Activités Basses Echarrières :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- en section de fonctionnement : 625 484 €
- en section d'investissement : 127 638 €

Soumis au vote, il est adopté à l'unanimité.

Budget annexe bar-restaurant/camping (M4) :

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- en section d'exploitation : 172 326 €
- en section d'investissement : 104 860 €

Soumis au vote, il est adopté à l'unanimité.

Décision modificative n°1 sur le budget annexe Ordu res Ménagères

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 002-8 : déficit fonctionnement repor.	16 900.00 E			
TOTAL D 002 : Déficit antérieur reporté (fonc)	16 900.00 E			
D 6411-8 : Salaire de base		13 623.00 E		
TOTAL D 012 : Charg. pers. et frais assimilés		13 623.00 E		
D 022-8 : dépenses imprévues		3 277.00 E		
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct		3 277.00 E		
Total	16 900.00 E	16 900.00 E		
INVESTISSEMENT				
D 2315-8 : immos en cours-inst.techn.	3 237.00 E			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	3 237.00 E			
R 001-8 : Excédent antérieur reporté			3 237.00 E	
TOTAL R 001 : Solde d'exécution d'inv. reporté			3 237.00 E	
Total	3 237.00 E		3 237.00 E	
Total Général		-3 237.00 E		-3 237.00 E

Soumise au vote, elle est adoptée à l'unanimité.

Point n°4 : Vote du taux de fiscalité directe locale

Il est proposé au Conseil Communautaire de reconduire le taux en vigueur, soit 11.49 %.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à 32 voix pour et 1 abstention :

DECIDE de maintenir le taux d'imposition de taxe professionnelle unique à 11.49 % pour l'année 2008

Point n°5 : Subventions et participations 2008

Le Conseil communautaire adopte les subventions et participations suivantes :

- Amicale des sapeurs pompiers (cross St Barbe 2007) = 1 000 €
- Syndicat d'initiative = 10 000 €
- Associations du réseau des Médiathèques : 1 000 €
(Villeneuve de Marc/Meyssiez, Tramolé/Culin, Ste Anne sur Gervonde – répartition à définir lors d'une prochaine séance)

ECONOMIE ET TOURISME

Point n°6 : Vente de terrain sur la ZAC des Basses Echarrières

Suite à un désistement concernant la parcelle BC 210 pour partie (lot D) d'une superficie de 1 493 m² il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le Président ou son délégataire à signer le compromis de vente avec M. ROUDET sur la base de 18 € HT/m².

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Président ou son délégataire à signer le compromis de vente avec M. ROUDET

Point n°7 : Demande de subvention au titre de la DDR dans le cadre de la tranche conditionnelle n°2 de la voirie sud de la ZAC des Basses Echarrières

Il est proposé au Conseil Communautaire de valider le plan de financement et de solliciter une demande de financement au titre de la DDR 2008 concernant le dossier suivant :

**Tranche conditionnelle n°2 de la voirie sud de la ZAC des Basses Echarrières :
Aménagement de l'éclairage public**

Dépenses HT		Recettes HT	
Montant prévisionnel de la dépense	43 850 €	Subvention espérée au titre de la DDR	13 155 €
		Autofinancement sur fonds propres	30 695 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

ADOpte le projet décrit ci-dessus

ATTESTE qu'aucun autre financement public n'a été sollicité et qu'aucun emprunt n'est affecté à ce projet

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation de Développement Rural 2008

Point n°8 : Participation au prix Régional 2008 « Vivons ensemble la cité » organisé par la Région Rhône Alpes

La Région Rhône-Alpes organise le prix régional « Vivons ensemble la cité » auquel il est proposé de participer en présentant un dossier concernant l'accessibilité pour handicapés de la baignade à la Base de Loisirs du Moulin.

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président ou son délégataire à déposer le dossier de candidature auprès de la Région Rhône Alpes.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

AUTORISE le Président ou son délégataire à déposer un dossier de participation au prix régional 2008 concernant la Base de Loisirs du Moulin.

Point n°9 : Vote de tarifs complémentaires 2008 pour la Base de Loisirs

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur les tarifs suivants concernant la Base de Loisirs du Moulin :

Locations de draps

6 € le drap, sans distinction de taille de lit, ni de durée de location

Tarifs locations frigos

	Nuit	1 Semaine	2 semaines	3 semaines et +
Frigo Top	3 €	15 €	25 €	40 €

Utilisation aire de service camping-car seule

4 € par utilisation

Gratuit si nuitée sur un emplacement

Caution pour location du bâtiment d'accueil de groupes le « Ramiol »

300 €, à déposer avant l'entrée dans les lieux

Forfaits ménage du Ramiol :

- souscrit volontairement : 50 €
- prélevé sur caution si manque de propreté au départ : 150 €

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

DECIDE d'appliquer les tarifs décrits ci-dessus à compter du 1^{er} mars 2008

VOIRIE

Point n°10 : Attribution d'un crédit exceptionnel pour la réalisation d'un cheminement piétons à Tramolé

Ce projet bénéficie des aides du Contrat territorial et de la DGE. S'il n'est pas réalisé avant la fin de l'année, la DGE sera caduque. La perte de DGE affecterait toutes les communes du fait du calcul de répartition mis en place en 2007.

Toutefois, la commune ne peut lancer les travaux, car le taux de financement du contrat territorial est très inférieur à ce qu'elle escomptait au début du projet. Aussi est-il proposé d'accorder exceptionnellement une avance d'enveloppe de travaux de voirie à ce projet pour un montant de 35 % calculé sur une estimation de 78 370 € HT, soit un montant de 27 430 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :
ACCEPTE d'attribuer une enveloppe supplémentaire de crédits de voirie pour la réalisation du cheminement piétons à Tramolé d'un montant de 27 430 € HT.

Point n°11 : Demande de subventions pour un projet de circulation douce à Culin

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président ou son délégué à déposer une demande de subventions au titre du CDRA dans le cadre du projet d'aménagement d'une piste de circulation douce à Culin. Le coût du projet est estimé à 80 310 € HT.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :
SOLLICITE les financements au titre du Contrat de Développement Rhône-Alpes pour l'aménagement d'une piste de liaison douce à Culin.

Point n°12 : Demande de subvention au titre de la DGE 2008

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention pour les travaux de voirie, au titre de la DGE 2008 :

Demande de maintien du dossier déposé en 2007 rappelé ci-dessous :

⇒ VILLENEUVE DE MARC

Aménagement de la traverse du bourg – tranche 2007 105 000 €

Nouveau dossier 2008 :

⇒ VILLENEUVE DE MARC

Aménagement de la traverse du bourg – tranche 2008 226 261 €

TOTAL	331 261 €
--------------	------------------

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :
SOLLICITE les financements au titre de la DGE 2008 concernant les dossiers décrits ci-dessus.

ENFANCE ET JEUNESSE

Point n°13 : Relais d'assistantes maternelles

Demande de subvention pour aide au fonctionnement du R.A.M. au titre de 2008

Dans le cadre du fonctionnement du Relais d'Assistantes Maternelle, il est proposé de solliciter le Conseil Général de l'Isère en vue de l'obtention d'une aide au fonctionnement.

Le budget prévisionnel de fonctionnement pour l'année 2008 est de 43 842 €.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :
SOLLICITE une aide financière du Conseil Général pour le fonctionnement du Relais d'Assistantes Maternelles

Renouvellement de l'agrément de la CAF pour le Relais d'Assistantes Maternelles

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président ou son délégué à signer la convention d'objectif et de financement du Relais d'Assistantes Maternelles avec la Caisse d'Allocations Familiales. Cette convention est conclue pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2010.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :
AUTORISE le Président ou son délégué à signer la convention d'objectif et de financement de la CAF pour le Relais d'Assistantes Maternelles.

LOGEMENT

Point n°15 : Demandes de subventions pour le fonctionnement du Comité Local de l'Habitat

Il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le Président ou son délégataire à déposer les dossiers de demande de financement pour le fonctionnement du CLH, auprès de l'Etat et du Conseil Général de l'Isère.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré :

SOLLICITE les financements de l'Etat et du Conseil Général pour le fonctionnement du Comité Local de l'Habitat

AUTORISE le Président ou son délégataire à déposer les dossiers s'y rapportant

Questions diverses

Monsieur Gargaud informe l'assemblée de la fermeture de la résidence du Parc à Villeneuve de Marc. Les 40 lits seront transférés à la maison de retraite de Diémoz. Il déplore que cette décision ait été prise sans concertation avec la municipalité. Il souligne que le personnel a été informé très tardivement et quasiment mis devant le fait accompli. La fermeture de cette maison de retraite va à l'encontre des conclusions du PLH et du SCOT qui soulignaient le vieillissement de la population.

Monsieur Cécillon fait part de l'envoi aux communes d'un courrier précisant les modalités de désignation des délégués communautaires à l'issue des élections municipales. Il souhaiterait pouvoir réunir le conseil communautaire le 3 avril. Il en avisera les communes par un prochain courrier (deux délégués jusqu'à 1000 habitants, trois jusqu'à 1500 et ainsi de suite).

Les enveloppes d'initiative communale de travaux de voirie pour 2008 sont remises aux délégués.